



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

**Demande d'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière**

- animateur expert en sécurité routière (animateur formateur)  
 animateur psychologue

Première demande ou transfert

Renouvellement

Nom de naissance : .....

Nom d'épouse : .....

Prénoms : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité :  Française  Autres (à préciser) : .....

Téléphone (fixe et portable) : .....

Courriel : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

**Filiation** (indispensable pour demander l'extrait du casier judiciaire) :

Nom du père : .....

Prénom du père : .....

Nom de naissance de la mère : .....

Prénom de la mère : .....

Numéro de mon autorisation d'enseigner (animateur formateur) : .....

Numéro de mon autorisation d'animer : .....

**Je prends connaissance de l'obligation :**

- de solliciter de ma propre initiative le renouvellement de mon autorisation d'animer **deux mois** avant la date d'expiration de sa validité, sous peine de voir procéder au retrait de celle-ci par le préfet à sa date d'expiration.

**Je suis informé(e) :**

- que le préfet complète le dossier d'autorisation d'animer par un extrait du casier judiciaire n° 2, afin de vérifier qu'aucune condamnation mentionnée au II de l'article L.212-2 et à l'article R.212-4 du code de la route ne soit indiquée.
- qu'une fois mon autorisation d'animer délivrée, celle-ci peut être suspendue ou retirée si je ne remplis plus les conditions préalables.

**Je certifie** l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et m'engage à signaler immédiatement tout changement concernant ma situation.

Fait à ....., le .....

*Signature*

La loi n° 78-1 du 6/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la DDT 78 où la demande a été faite.

## Liste des pièces à joindre à votre demande

- le présent formulaire dûment complété, daté et signé ;
- deux photographies d'identité identiques et récentes portant au dos, vos nom et prénom ;
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- pour les ressortissants étrangers, la justification de la régularité de leur situation à l'égard de la législation et de la réglementation les concernant en France (photocopie recto-verso du titre de séjour) ;
- un justificatif de domicile récent ou une déclaration d'établissement pour les non-salariés ;
- une photocopie recto-verso de votre permis de conduire en cours de validité et hors période probatoire ;
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur (format A5), libellée au nom, prénom et adresse du demandeur pour l'envoi à domicile de l'autorisation.

### Pour l'animateur expert en sécurité routière (animateur formateur) :

- une photocopie du diplôme :
  - titres ou diplômes mentionnés à l'article R 212-3 du code de la route,
  - ou  du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteurs (BAFM),
  - ou  du brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions (BAFCRI),
  - ou  des qualifications reconnues équivalentes à l'article R 212-3-1 du code de la route) ou acquises dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.
- une photocopie recto-verso de votre autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière en cours de validité ;

### Pour l'animateur psychologue :

- une photocopie du diplôme permettant de faire usage du titre de psychologue (mentionnés à l'article 1 du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue) ;
- une photocopie du justificatif d'inscription au registre national des psychologues (fichier ADELI).

### **Pour les premières demandes :**

- une photocopie de l'attestation de suivi de la formation initiale à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière délivrée par le ministre chargé de la sécurité routière en application du II de l'article R.212-2 du code de la route.

### **Pour les renouvellements :**

- une photocopie de l'attestation de suivi de formation continue à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière établie postérieurement à la dernière autorisation délivrée avant le 31 décembre 2012 ;
- une photocopie recto-verso de votre autorisation d'animer actuelle, s'il y a lieu. L'original de l'autorisation sera à restituer lors de la remise de la nouvelle carte ;

### Votre demande doit être adressée à :

Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)  
Service de l'éducation et de la sécurité routières  
Bureau de l'éducation routière / Pôle Agréments  
35 rue de Noailles – B.P. 1115 - 78011 VERSAILLES Cédex  
Courriel : ddt-agrements78@yvelines.gouv.fr

**La carte, une fois établie, vous sera directement adressée à votre domicile.**

**Avertissement : Tout usage ou falsification de documents est puni d'UN AN d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Toute autorisation d'animer obtenue dans de telles conditions sera annulée.**